

Déclaration commune
PCF, PS, les Verts

INADMISSIBLE ET INJUSTE

Nous, le PCF, le PS, les Verts, avons décidé de faire une déclaration commune. Nous sommes révoltés par la décision de la 15^{ème} Chambre du Tribunal correctionnel de Nanterre qui a rendu le jeudi 18 mai sa décision concernant le procès provoqué par la droite locale pour l'attribution de subventions à des associations de notre ville. Par cette décision elle accuse Janine Jambu, Députée des Hauts-de-Seine, Maire honoraire de Bagneux, de prise illégale d'intérêts, ainsi que Christian Mensah, Maire adjoint, Jan-Luc Ravera, Maire Adjoint, Yves Bozon, Conseiller municipal délégué.

La vie associative un atout de Bagneux voulu par ces élus

Notre commune a beaucoup d'atouts, parmi eux le tissu associatif. Vouloir le remettre en cause en s'attaquant aux élus qui défendent cette politique avec ténacité y compris contre les choix gouvernementaux, c'est affaiblir notre ville et atteindre la qualité de vie des habitants et de la jeunesse. Personne n'est dupe. Chacun connaît nos difficultés, mais chacun sait que Bagneux se mobilise toujours pour que la vie y soit meilleure.

Qui avait intérêt à semer le doute sur l'intégrité de nos élus? Sans aucun doute la droite locale qui a été rejetée par les balnéolais à chaque élection et qui mènerait sur ce point une tout autre politique, plus proche sans doute de celles des mairies voisines qui étranglent les associations.

Deux poids, deux mesures

La justice leur reproche :

- d'avoir participé, en tant qu'élus au Conseil Municipal, au vote de subventions en faveur des associations dont ils étaient soit Président, soit membre du Conseil d'Administration ;
- de ne pas avoir joint aux délibérations correspondantes les conventions de partenariat entre la Ville et ces associations.

Les juges ont décidé de considérer qu'il y avait eu prise illégale d'intérêts. La prise illégale d'intérêts suppose que la personne mise en cause ait pu tirer un avantage personnel du fait de son mandat. Or, il a été reconnu – y compris par le ministère public – que les élus n'avaient profité d'aucun enrichissement personnel.

Cette décision rendue est donc injuste, mais elle est aussi contraire à la jurisprudence établie par la Cour de Cassation. Il y a là deux poids, deux mesures. Tous les élus de France peuvent s'inquiéter de la qualification ainsi faite par le juge dans ce dossier. C'est le dévouement et le désintéressement des élus locaux qui sont ainsi mis en cause. Ce n'est pas admissible.

Des élus intègres et dévoués à Bagneux. Aucun enrichissement personnel de leur part.

Lorsqu'on connaît Janine Jambu, Christian Mensah, Yves Bozon et Jan-Luc Ravera, comment peut-on alors croire à une prise illégale d'intérêts? Comment peut-on seulement imaginer un enrichissement personnel ?

Ce sont des élus qui défendent au quotidien les valeurs de notre ville et l'intérêt des Balnéolais.

Ce sont des élus intègres ; ils vont le démontrer et ils ont d'ores et déjà fait appel de cette décision dont nous sommes convaincus qu'elle sera annulée.